



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 - Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - Web : www.sntrs.fr

N°81 du 11 décembre 2006.

## *SOMMAIRE*

	Page
Compte rendu du Conseil d'Administration CNRS - 30 novembre 2006	2
Compte rendu du Comité Technique Paritaire CNRS - 9 novembre 2006	4
Les élections à l'INRIA	7

# Conseil d'Administration du CNRS du 30 novembre 2006

D. Steinmetz élu SNTRS-CGT

## Point 1 : Comité d'éthique nano technologies

Pierre Léna, actuel président du comité d'éthique du CNRS, le COMETS présente le rapport sur les Enjeux Ethiques des Nanosciences et Nanotechnologies. Ce très intéressant rapport est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cnrs.fr/fr/presentation/ethique/comets/index.htm>.

Le SNTRS-CGT est intervenu pour demander la mise en place d'un dialogue durable entre les scientifiques et les représentants de la société. Les représentants de la société ont été exclus du Haut Conseil à la Science. La société a non seulement son avis à donner sur certaines recherches mais peut aussi être porteuse de demandes de recherche : thérapeutiques, environnementales, sociales etc. Il est impossible de se limiter à une simple fonction d'explication de la science.

Mme Bréchnignac rappelle la tenue du colloque Sciences et Société le 12 février 2007 et évoque une enquête Sofres qui prouve la confiance que la société met dans le CNRS. Elle informe que le prochain président du COMETS sera le mathématicien Jean Pierre Bourguignon.

## Point 2 : l'institut des sciences de la communication.

Dominique Wolton présente le projet de création d'un institut sans mur sur la communication. De 200 à 400 chercheurs travaillent au CNRS sur cette thématique, c'est un enjeu de connaissances. Après débat, A Migus dit que les moyens de l'institut seront des postes fléchés. Le conseil approuve la création de cet institut.

## Point 3 : le budget

Mme Sevin présente le budget 2007. Celui-ci s'élèvera à 3080 millions d'euros en croissance de 2%, avec 2321 M€ de subvention pour charges de service public, 513 M€ de ressources propres et 246 M€ d'inscription au titre des amortissements. D'après elle, les crédits affectés aux unités de recherche représentent 81% du budget, ce qui montre que le CNRS a une administration moins lourde que les autres EPST.

Pour la CGT, ce budget n'est pas un bon budget. La subvention de l'Etat stagne. La hausse affichée de 4,2 % se ramène à 1,5% si on retire les 59,4 Millions d'euros réservés à la hausse des cotisations retraite. A cela s'ajoutent deux mesures de gel, mises en œuvre avant même que le budget ne soit définitivement adopté par le Parlement, l'une de 0,15% sur la masse salariale, l'autre de 2,5% sur tous les autres crédits. Compte tenu de 15,6 millions d'euros ainsi gelés, la subvention réellement disponible pour l'organisme n'augmente que de 0,83%. Impossible dans ce cadre d'assurer les hausses salariales 2007 et de compenser l'inflation.

Dans ce contexte, le soutien de base aux laboratoires va baisser de 2,4% en moyenne.

### Répartition du soutien de base en milliers d'euros hors taxes

Groupe de discipline	2006	2007	2007/2006
Biologie cellulaire et moléculaire	12 976	12 327	+5%
Biologie intégrative et neurosciences	15 470	15 005	-3%
Génétique	12 725	11 727	-8%
Math	2 021	2 026	+0,3%
STIC	6 983	6 913	-1%
Physique	4 978	4 928	-1%
Chimie	8 543	8 372	-2%
Sciences pour l'ingénieur	5 271	5 218	-1%
Physique nucléaire	7 882	7 487	-5%
Planètes et univers	8 596	8 166	-5%
sciences de l'environnement	12 152	12 638	+4%
homme et société	11 178	11 178	-
Recherches interdisciplinaires	40 254	40 254	-

Compte tenu du très grand retard d'équipement des labos, un effort sera fait sur les équipements mi-lourds dont le budget passera de 23 à 37 millions d'euros. Les mesures de gel affectent principalement les actions communes qui baissent de 5,3% en moyenne : avec - 10,6% sur les très grands instruments dont le budget passe de 117 M€ à 101,25 après mise en réserve. D'autres postes importants sont affectés : la formation permanente -7%, l'évaluation -6,6%, la communication -6,8% ; les échanges internationaux -5,1%. L'action sociale progresse de +4,8%. Un effort sera fait sur les opérations immobilières avec priorité à l'entretien. Pour mémoire, les opérations BFC et SIRHUS auront coûté 45 M€ TTC, espérons que tout ne sera pas

bloqué en janvier 2007.

Le budget affiche également 513 millions d'euros de ressources propres dont environ 95 millions provenant des contrats ANR obtenus par les équipes du CNRS.

**L'emploi :** le gouvernement a fait inscrire dans le budget 2007 la création potentielle de 50 postes de chercheurs et 150 postes d'ITA, sans relever en conséquence la masse salariale du CNRS. La campagne de recrutement annoncée au CA du CNRS le 19 octobre faisait l'impasse sur 47 recrutements chercheurs et 125 recrutements ITA. La dénonciation de cet état de fait par le SNTRS-CGT, dénonciation reprise lors du débat parlementaire par l'opposition a contraint le ministre de la recherche à une mesure technique : le CNRS est autorisé à étaler le paiement de la dette de 26 millions d'euros qu'il doit à l'Unedic. C'est pour cette raison, que la direction du CNRS a annoncé la mise au concours de 75 postes d'ITA supplémentaires. Mais aucun nouvel effort n'a été fait pour les chercheurs. Il y aura donc 426 chercheurs recrutés en 2007, dont 23 en accueil temporaire, et 596 ITA. Pour tenir les promesses, il aurait fallu 47 postes de chercheurs et 50 postes d'ITA supplémentaires. La direction du CNRS porte aussi sa part de responsabilité, en favorisant l'embauche de CDD sur budget d'Etat au détriment des postes de titulaires. Migus présente la répartition du recrutement ITA, avec une répartition par groupe de disciplines.

GD	Math	Phy	PNHE	SC	SDE	SDV1	SDV2	SDV3	SHS	SPI	SPU	STIC	MC	Total
Effectif actuel	196	1149	1242	1347	1172	902	985	557	1726	696	1085	919	2526	14532
ITA/Chercheur	0,5	0,84	2,64	0,87	1,11	0,94	1,13	0,86	0,86	1,08	1,63	1,09		1,06
Recrutement 2007	8	40	50	65	45	98			80	20	51	33	106	596

La DRH annonce une hausse des allocations pour les doctorants à 1 750€ brut mensuel et pour les post doc à 2 500€ brut mensuels.

Le débat : les élus interviennent tous dans le sens d'une critique globale du budget. Pour sa part, D. Steinmetz pour le SNTRS-CGT a dénoncé le budget 2007, l'insuffisance des subventions d'Etat, le gel de précaution, l'insuffisance du recrutement dont la responsabilité incombe à la fois à l'Etat qui ne donne pas la masse salariale suffisante et à la direction qui privilégie le recrutement en CDD, 200 CDD supplémentaires sur les crédits d'Etat, sans compter tous les CDD sur contrat de recherche. Il critique l'absence de mesures significatives pour les personnels. Aucune réelle mesure n'est prise pour l'amélioration des carrières. Les promesses d'une classe exceptionnelle pour les chargés de recherche et d'un plan de reclassement pour les ITA sont remises aux calendes grecques. Le soutien de base des labos diminue, d'autres postes également. L'augmentation du budget du CNRS ne se fait que par l'ANR, mais, les contrats ANR n'irriguent pas l'ensemble des disciplines et des laboratoires. Ils ne favorisent ni la prise de risque ni l'émergence de nouvelles thématiques. Ils transforment petit à petit le CNRS en une agence de moyens qui met ses personnels à la disposition de programmes décidés par d'autres. Ils enclenchent une embauche massive de contractuels.

Parmi les nommés, J Hoffman fait part de l'incompréhension de la communauté SDV après les déclarations de la présidente et affirme que la génétique irrigue toute la communauté de SDV.

Les représentants du ministre du budget et de la recherche saluent la qualité du budget. Seul le représentant de ministère de la recherche met un bémol sur l'absence de douceur des propos de la présidente dans les Echos. Il ajoute également qu'il n'y a pas au ministère d'option politique concernant la restructuration globale des sciences de la vie.

Le vote : 6 contre, les 4 élus et 2 représentants nommés issus du monde du travail.

### Les RTRA.

Le conseil a également voté, toujours malgré 6 voix contre, la participation du CNRS à 12 RTRA, Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, sur les 13 créés. Ces réseaux, les ex-campus d'excellence vont se partager 200 millions d'euros que l'ANR thésaurise depuis fin 2005 ! Ils vont contribuer à la restructuration territoriale de la recherche publique, favorisant à l'extrême les spécialisations régionales. Ils seront créés sous forme de fondations de coopération scientifique, à statut de droit privé. Chaque partenaire du RTRA doit mettre 1 millions d'euros en 5 ans dans le pot commun pour participer à la gouvernance. C'est pour cette raison que la direction demande au CA d'autoriser le CNRS à consacrer 15 millions d'euros au RTRA. C'est bien à une privatisation larvée de la recherche publique que l'on assiste : la présence d'industriels, de collectivités territoriales dans les conseils d'administration ne seront pas sans conséquence. Mais les heureux élus commencent déjà à déchanter, car selon des sources bien informées leurs projets seraient exclus du financement des futurs contrats de projets Etat Régions.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

# Comité Technique Paritaire du CNRS – 9 novembre 2006

## Ordre du Jour :

### Points en examen :

- Frais de mission CNRS
- Fusion des services « d'indicateurs de politique scientifique » et « programmation et indicateurs de gestion »
- Remise en activité de la commission de mobilité

### Pour information :

- Modification du décret de 84-1185 du 27 décembre 1984
- Mise en œuvre du protocole Jacob (du 25 janvier 2006)
- Politique des personnels contractuels
- Politique de sécurité des systèmes d'information

## Questions diverses

Concernant les questions diverses le SNTRS-CGT a demandé à la Direction d'indiquer si elle cautionne les propos tenus par la Présidente et publié dans la presse (Les échos). Le Directeur Général indiquera sur ce point qu'une réunion de la gouvernance du CNRS était programmée le 17 novembre 2006. Il n'a souhaité faire aucun commentaire sur cet article.

Concernant les documents de travail arrivant souvent tardivement nous demandons de les recevoir plus tôt afin de mieux préparer les réunions. La direction consent.

Sur les questions de retenue de crédits en amont, le Directeur Général indique que dès le changement de version XLab (dès 2008) les laboratoires régleront intégralement leurs achats, avec toutes les taxes. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le SNTRS demande également à avoir un bilan d'impact et des conséquences sur les conditions de travail des personnels exposés aux changements des systèmes informatiques de gestion.

Pour le SNCS, Bernard VEYSSIERE demande à avoir des précisions sur l'état d'avancement du Statuts de Chercheurs Enseignants. Il demande également que le DG s'exprime sur la mise en œuvre de la politique de report des crédits des unités. Le Directeur Général indique que les crédits des contrats lié à des services rendus seront intégralement reportés. Par contre, il indique très clairement que les crédits de sur subventions d'Etat ne présentent aucune garantie de report. Il assure même un remonté « automatique » de ces crédits qui devraient être rendu unité par unité, au cas par cas sans garantie, et ce, même pour les crédits d'équipement faisant l'objet de provisionnement en prévision d'un achat. Il ajoute que les Directeur d'Unité on tous été clairement informés, et il insiste : « dépensez, dépensez..., je les ai prévenu ! ».

M. JAUFFREY pour l'UNSA, demande des précisions sur la répartition du supplément de prime de 2,8 millions d'Euros et rappelle que les syndicats ont demandé une répartition prioritaire sur les plus petites catégories soit les B et C. Sur ce point le Directeur Général précise qu'il attend le Bilan et les résultats.

Concernant le financement des « primes des chercheurs enseignants » indique que les ressources dépendent du Ministère et il précise que pour l'instant, il n'a ni texte, ni fonds.

Interrogé par le SNCS sur l'exclusion des élus B et C en section du Comité National durant les discussions portant sur des personnels de catégorie A, le Directeur Général réaffirme sa position à l'égard des textes et refuse qu'on lui fasse admettre la possibilité de déroger aux textes.

## Remarques concernant le CR du CTP du 6 juin 2006 :

L'administration a pris note de l'ensemble des remarques formulées par les syndicats pour corriger les comptes-rendus du CTP du 6 juin 2006. Ces CR corrigés sont soumis à un vote unanime.

## Frais de mission CNRS

Le SG introduit le premier point en indiquant qu'après que le CA ait été légitimement consulté par la direction pour définir le cadre général des instructions relatives à l'organisation et à l'indemnisation des frais des missions du CNRS. Cette démarche est du ressort du DG qui saisit le CTP.

M. François GIRARD de la DFI (Direction Financière) expose ce projet faisant référence au décret du 3 juillet 2001. Il indique que cette procédure a pour but de simplifier le circuit et les procédures dans l'indemnisation des frais de missions, ainsi que de supprimer les avances de fond. Pour cela, ils mettent en œuvre un marché transport conclu dès juillet 2006 étendu à tous dès décembre 2006.

Il indique aussi qu'**un marché pour l'hébergement est prévu pour début 2007** et fait part de la distribution d'une carte affaire un nom de l'agent avec débit différé sur le compte de l'agent. Il précise que l'objectif est de supprimer les avances de fond par le CNRS. Au niveau National l'indemnité forfaitaire pour l'hébergement passera à 90 euros sachant qu'il s'agit du montant de prise en charge maximal, hors frais d'agence.

Si l'agent n'a pas recouru à l'agence ayant le marché ou tout autre procédure « hors marché » le plafond de remboursement descend alors à 60 euros maximum.

**Pour les remboursements extérieurs à l'administration**, le remboursement en frais réels sera effectué dans la limite de 120 euros.

Les membres du Comité National bénéficient d'une dérogation jusqu'au marché début 2007.

**Le forfait pour frais de repas** est de 15,27 euros. Il appartient à l'agent de déclarer s'il prend ou pas son repas. Les déplacements dans les communes voisines seront pris en charge.

Par contre, les procédures sont individualisées et ne laisse pas la possibilité d'une organisation de « groupe ».

**Les taux sont fixés par arrêté :**

- 65% de l'indemnité correspond à la nuitée,
- 17,5% au repas du midi,
- 17,5% au repas du soir.

**Les frais de transport à l'étranger** seront remboursés sur la base d'une procédure déclarative, sous la responsabilité du Directeur d'Unité via le système déclaratif.

Le dispositif permet de prendre en compte les frais de parking d'aéroport.

L'entrée en vigueur de cette procédure devait être pour le 1<sup>er</sup> novembre 2006 mais la date d'application dépend de la parution des textes.

L'objectif présenté en conclusion est de favoriser les commandes « en ligne » via les sites des agences de voyage « en ligne » comme FRAM et permettre d'accéder progressivement à des services particuliers de conditions tarifaires (PREM'S) ou comme les choix des places ou de confort.

Le SNCS a demandé qu'est ce qui avait été prévue en cas d'impossibilité de réservation lorsque tous les hôtels fussent pleins dans le périmètre (d'1/2 heure) définie dans leurs procédures ?

Ils dénoncent le caractère humiliant des forfaits de remboursements des scientifiques français avec 60 euros alors que leurs homologues étrangers qu'ils côtoient sont indemnisés à la hauteur de 120 euros.

Il demande si cette différence se justifie par une différence de qualité des scientifiques français. Il insiste sur le caractère détestable de cette situation.

Il décrit la procédure de « note d'hôtel » comme vexatoire, et les oppose à la procédure de forfait.

Concernant la Carte affaire il indique que les délais fixés de 45 jours posent des problèmes si le retour de mission de suivie d'une période de congés de l'agent ou du personnels administratif. Les représentants de l'administration indique que le délais de 45 jours est largement suffisent même en période estivale.

Concernant la carte affaire, **le SNCS** indique qu'elle n'est réservée qu'au agent CNRS et que par conséquent elle exclue de cette procédure les étudiants des unités.

**Le SNTRS** est intervenu pour demander le déplaçonnement pour les handicapés. L'absence de réaction autre que la prise de note laisse entendre que l'administration n'avait pas pensé à cette disposition.

Il alerte sur les risques que peuvent poser les vols « low cost » et engage la responsabilité du CNRS.

Il dénonce aussi la procédure forfaitaire bloquée à 60 euros avec demandes de justificatifs... et réfute l'idée « d'avancée » proposée par l'administration en ce qui concerne la carte affaire.

Il déplore :

- l'incitation au recourt à la carte affaire qui masque le fait que c'est l'agent qui fait l'avance pour le CNRS,
- que si l'agent possède la carte il perd ainsi tout droit à l'avance du CNRS
- et en ce qui concerne les délais de procédure à 45 jours, et il est demandé au secrétaire général s'il garantit les remboursements à 45 jours et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (rire général...); Ce dernier indique qu'il serait prêt à s'engager une fois le rythme de croisière obtenu.

**Pour les Votes**, le SNTRS et la FSU se sont abstenus (6 voix) et l'UNSA, la CFDT et l'administration ont voté pour (14 voix).

## Fusion des services « d'indicateurs de politique scientifique » et de « programmation et indicateurs de gestion ».

**Le SNCS** indique que malgré la rédaction des quelques lignes après les protestations lors du pré-CTP, le texte présenté n'est pas un texte très conforme et adapté à une expression en CTP. Il regrette la légèreté du document et indique qu'il ne peut voter ce document dans l'état.

**Le Directeur Général** indique qu'il ne s'agit que de la fusion de 2 services existants.

**Le SNTRS** est intervenu pour indiquer que le document présentait 2 aspects. D'une part la fusion des 2 services et sur ce point le SNTRS ne saurait s'y opposer. Par contre l'autre aspect repose sur les missions et prérogatives de ce nouveau service.

C'est sur ce dernier point que les SNTRS interroge la direction du CNRS en soulevant le fait qu'un service chargé de déterminer des indicateurs de politique scientifique, d'en effectuer les analyses et de les communiquer tant au plan national qu'international, doit travailler sous le contrôle du Comité National.

Après une vive protestation de l'administration, nous insistons et précisons qu'un service attaché directement à la direction du CNRS qui définit elle-même des orientations et choix de politique scientifique (Cf l'article des Echos du 30 oct. 2006), celle-ci ne peut qu'être tentée d'influencer les choix d'indicateurs pour justifier ses choix. Nous ne sommes pas dupes et les indicateurs ne sont pas neutres, autant que les analyses que l'on peut en faire. Pour finir le SNTRS demande que soit mis au vote un amendement au texte proposé pour préciser que les indicateurs et analyses produite par ce service soit soumise au contrôle du Comité National. Après avoir essayé un refus, le SNTRS demande que le vote dissocie la fusion des services d'une part et les missions du service d'autre part sans quoi le SNTRS ne peut voter l'ensemble.

Le Directeur Général refuse de concéder cette dernière requête et nous fait une belle démonstration de dialogue social.

**Le vote** : Le SNTRS vote contre ce projet avec 4 voix. Les autres organisations syndicales votent l'abstention avec 6 voix.

Et, faisant « blocus », l'administration vote pour avec 10 voix.

Concernant l'activité de ce service, **le SNTRS demande** à la Direction de nous fournir un Bilan de la Précarité au CNRS avec ces indicateurs.

## Commission Nationale de Mobilité :

**Le SNTRS** fait un rappel historique du fonctionnement de la commission mobilité et de l'importance de son rôle. Il propose des amendements pour renforcer le rôle de cette commission.

**Le SGEN** fait part de son expression spécifique et souligne la situation inquiétante de la procédure de NOEMI et précise que la CAP des IR a été saisie sur un problème de mobilité. Une grande opacité entoure cette procédure. Ils dénoncent les déclarations de Directeurs d'Unités qui disent n'avoir reçu aucune candidature alors que des candidatures ont été présentées. La procédure profite actuellement plus aux agents extérieurs qu'à la mobilité interne. Ils demandent que les conclusions du groupe de travail sur la mobilité soient reprises.

**L'UNSA** ne souhaite que « féliciter la sortie de ce texte ».

*Madame D'ARGOUGES, la DRH*, indique qu'elle est d'accord pour avoir recours aux travaux du groupe de travail sur la mobilité. Concernant les amendements proposés par le SNTRS elle précise que les restructurations d'unité peuvent être suivies mais pas systématiquement.

Elle précise qu'elle souhaite favoriser l'aide au niveau local.

*Le SNTRS* a proposé les amendements suivants :

- Art. 4, 1<sup>er</sup> alinéa : remplacer « suivre la politique de mobilité... » par « discuter et débattre de la politique de mobilité... » ; amendement accepté par le Directeur Général,
- Art. 4, 2<sup>nd</sup> alinéa, 3<sup>ème</sup> ligne : ajouter des précisions dans « ... et du bilan des sessions de mobilité. » pour « ... et analyse de ce bilan détaillé des sessions de mobilité. » ; amendement accepté par le Directeur Général,
- Art. 4, ajout d'un alinéa : « La commission de mobilité doit être saisie systématiquement dans le cadre des restructurations d'unités. » : Amendement refusé par la Direction.

Les amendements, concernant la possibilité d'un agent de saisir la commission mobilité ou le rappel que les CAP restent des instances de recours, n'ont pas été retenus mais ces possibilités de recours des CAP étant déjà inscrites dans les statuts, le SNTRS n'a pas insisté sur ces points.

**Vote** : L'ensemble du document amendé a été voté à l'unanimité.

Les points suivant ont été abordés au titre d'information et donc n'ont pas été soumis au vote.

### **Modification du décret n°84-1185 (décret statutaire particulier CNRS).**

Ce document se compose de 2 parties : L'une sur la modification de la phase d'admissibilité et l'autre sur l'évaluation des ITA.

La discussion a consisté à rappeler à la Direction que les Syndicats étaient plutôt contre l'idée de modification de cette phase d'admissibilité. Le Directeur général indique avoir pris note de nos remarques, souhaite prendre le temps concernant ce dossier et consulter le Comité National.

*Les arguments avancés tant par le SNTRS que par la FSU* sont que cette procédure serait justifiées par un gain de temps en présélectionnant les dossiers mais en fait la procédure demande encore plus de temps. Nous avons rappelé la nécessité d'auditionner tous les candidats. En ce qui concerne les frais que doivent engager les candidats même s'ils n'ont pas le bon profil, selon la Direction, il leur appartient de décider s'ils veulent faire cet investissement, ce choix constitue leur liberté.

Concernant l'évaluation, une réunion entre les organisations syndicales et la DRH qui a précédé ce CTP, a rendu obsolète le document présenté.

*Le SGEN* relève quand même la nécessité de former les Directeurs d'Unité à l'entretien d'évaluation des agents. Ils dénoncent aussi le rôle attribué aux « experts » dont bon nombre sont maître de conférence ou professeur, donc hors du circuit des EPST.

*La DRH* reconnaît que ce document n'est plus d'actualité.

### **Modification du décret n°83-1260 (Décret cadre statutaire des EPST (Application du " protocole Jacob ")**

*Le SGEN* dénonce la restriction des primes de blocage aux positions de fin de corps au lieu de fin de grade.

Selon l'administration cette procédure limite le nombre des ayant-droits à 500 agents environ. Or dans la discussion, il apparaît que les CR1 sont aussi ayant-droits et cette possibilité *L'UNSA* indique que le CNRS possède moins de catégorie C que le reste de la fonction publique et donc que les propositions avancées dans ce document sont largement insuffisantes.

*Le SNTRS* intervient pour rappeler et dénoncer le refus de négociation de la Direction du CNRS qui nous conduit à subir ce document. Nous regrettons que ce document ne traite pas correctement les problèmes et particulièrement ceux que nous connaissons au CNRS. Nous rappelons à la Direction que nous avons de véritables propositions comme le rallongement des grilles indiciaires par exemple et que nous restons disposés à rediscuter de ces modifications statutaires avec eux.

Nous dénonçons également la politique d'emploi de la catégorie C et nous demandons une évaluation des coûts de la politique d'externalisation.

### **Conditions d'accueil des personnels contractuels**

*Le SNTRS* est intervenu fermement et longuement pour dénoncer cette politique de contractualisation.

Nous avons regretté l'absence de grilles correspondant à la rémunération des contractuels. Nous avons demandé qu'elles nous soient communiquées et que nous puissions en discuter. Nous avons posé le problème de l'évaluation des personnels contractuels.

Après une âpre discussion la Direction du CNRS a clairement refusé de donner plus de détails précisant que ces éléments étaient soumis à l'arbitrage du Directeur Général. En fin de débat, nous avons tout juste pu apprendre que la Direction prévoyait une sur-rémunération de 15% pour les contractuels sur arbitrage du Directeur Général mais sans plus de précision.

### **Politique de sécurité des systèmes d'informations :**

Actuellement, l'organisation de la sécurité des systèmes information repose sur les coordinateurs sécurités régionaux. Il y a en deux ou trois par délégation : un informaticien issu des services informatiques de la délégation régionale (souvent le responsable Sécurité Informatique - RSI) et un ou deux administrateurs systèmes et réseaux issus des laboratoires. Cette fonction repose sur le bénévolat, sans rémunération, ni décharge horaire. L'UREC coordonne ces coordinateurs au niveau national. Le CNRS propose de modifier l'organisation de la Sécurité des systèmes d'Information pour donner la responsabilité aux responsables hiérarchiques : Délégués régionaux qui coordonneront l'action des Directeurs d'unités. Dans chaque unité, le Directeur désignera un chargé de la Sécurité des Systèmes d'Information (CSSI).

*Le SNTRS* a rappelé que l'UREC travaille au plus proche des besoins des unités, et confiner la responsabilité dans les délégations régionales va éloigner la prise en compte des problèmes des unités. La reconnaissance de la fonction de coordinateur et de la nécessité de traiter la sécurité d'information au niveau des unités sont des points positifs mais il faut des personnes si possible à plein temps pour assurer la liaison région-unité. Il faut trouver les moyens pour que la fonction de CSSI soit réellement reconnue. Cela doit passer par la prise de cette activité d'intérêt collectif dans les dossiers de carrière et par des décharges horaires.

## Les élections à l'INRIA

### ELECTIONS 2006

Election de représentativité (collège unique)  
pour la désignation des membres du CTP de l'INRIA

CTP	Inscrits		Votants		B.N.	Expr.	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		SNCS-FSU	
2006	1521	603	39,64	23	580	205	35,34	232	40,00	143	24,66	
Nombre de sièges							4	4	2			

### Election au CA de l'INRIA

(Collège ITA)

CA	Inscrits		Votants		B.N.	Expr.	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		
2006	552	382	69,20	8	374	224	59,89	150	40,11		
Nombre de sièges							2	2			

### Election au Conseil Scientifique de l'INRIA

(Collège ITA)

CS	Inscrits		Votants		B.N.	Expr.	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		
2006	552	379	68,66	11	368	195	52,99	173	47,01		
Nombre de sièges							1	0			